



Retrouvez notre déclaration d'actualité:

- PASS SANITAIRE
- Gardanne
- Cordemais
- Appel du 5 octobre



+info :

- Lire la déclaration

Ordre du jour

► Covid-19 : suivi de la gestion de la crise sanitaire à GRDF (pour info)

Spécial PASS SANITAIRE

Le tour de passe PASS SANITAIRE de GRDF

Bien que nous comprenions très bien que le contexte particulier d'aujourd'hui peut impacter l'organisation du travail,

la position de la CGT sur le PASS sanitaire est claire : nous sommes contre l'imposition du PASS sanitaire mais pour la vaccination en respectant les choix individuels des agents.

Nous ne sommes ni des ERP (Etablissement Recevant du Public), ni des établissements de santé. GRDF considère cependant qu'il est de la responsabilité de chacun dans sa démarche citoyenne de se faire vacciner.

De ce fait, la Direction nous explique qu'il est du ressort de l'agent de répondre aux obligations légales en matière de PASS sanitaire par exemple pour :

- Manger dans un restaurant, restauration dite commerciale ;
- Accéder aux centres commerciaux ;
- Accéder aux ERP ;
- Prendre les transports en commun (avions, trains).



GRDF semble oublier que le PASS sanitaire n'est pas imposé par le gouvernement français. Si un citoyen ne souhaite pas en disposer, c'est son droit. Il n'aura juste pas accès aux lieux précités et il ne peut y avoir ni poursuites pénales, ni sanctions.

Voici les précisions apportées lors de la séance :

Déplacements pour la formation

Le Directeur des Relations Sociales a précisé que la règle applicable dans l'entreprise et communiquée aux régions consiste à utiliser par ordre de priorité en premier lieu les transports en commun ou à défaut un véhicule d'entreprise. Si aucune de ces deux solutions n'est possible, un véhicule pourra être loué. Enfin, à titre exceptionnel et en dernier recours, le véhicule personnel pourra être utilisé avec un ordre de mission.

Les réunions

Les directions locales devront trouver en priorité des établissements qui permettent à l'ensemble des personnes (avec ou sans PASS) de participer ou mettre en place des systèmes de visioconférence en plus de la réunion physique.

Les Services de Santé au Travail

La loi impose la vaccination pour les SST, y compris les nôtres. Aujourd'hui la Direction a des informations encore très limitées sur le sujet mais devrait très prochainement nous faire part de l'état des lieux afin de l'adapter. Quoi qu'ils en soit, elle rappelle que la loi s'applique.





Le TAD

GRDF a décidé de mettre en place une phase transitoire pour la reprise à 100% du travail sur site. Elle laisse la possibilité aux agents de rester un jour par semaine en TAD jusqu'au 30 septembre. Cela peut aller jusqu'à deux jours de TAD avec accord de la hiérarchie. A compter du 1er octobre, les agents qui souhaiteront poursuivre le TAD devront avoir signé une convention. Ceux qui n'en auront pas reprendront le travail sur site à 100%.

Retour des zones rouges

Concernant les 10 jours d'isolement au retour d'un séjour dans une zone rouge, la direction nationale indique que les agents concernés doivent être enregistrés dans GTA avec le code CIT. Elle demande également que toutes les situations individuelles passées soient vues par les RH locaux afin d'apporter une attention particulière à chaque cas.

Organisation du travail

Selon la direction, les agents ne seront que très peu impactés par le pass sanitaire dans le cadre de leurs activités. Elle considère qu'il n'y aura que des situations à la marge pour les agents qui devront intervenir dans des salons ou des séminaires.

Restauration méridienne

Application de la note restauration méridienne.

Le Président reste très confiant mais ne se base que sur le chiffre global des vaccinés en France. Il devrait plutôt s'appuyer sur celui des personnes entre 22 et 59 ans (32 millions de personnes) qui est certainement différent et devrait l'alerter un peu plus.

Mais la Direction a un seul crédo :
"il est de la responsabilité du salarié de se faire vacciner dans le cadre d'une démarche citoyenne".

Cela vous aidera probablement, quand vous devrez vous déplacer et serez confronté à une situation problématique.

Les membres CGT du CSE-C de GRDF conseillent à tous les agents de se rapprocher de leurs représentants CGT locaux s'ils étaient amenés à rencontrer des difficultés à exercer leur activité professionnelle à cause du PASS sanitaire.



Le 5 octobre, mobilisation générale !

Le 5 octobre est une date importante pour les salariés. C'est le jour où les syndicats appellent à une mobilisation générale pour défendre nos droits. Le 5 octobre 2021, nous nous mobilisons pour nos droits. C'est le jour où les syndicats appellent à une mobilisation générale pour défendre nos droits. Le 5 octobre 2021, nous nous mobilisons pour nos droits.

LA CGT dit STOP !
LE PRÉJUDICE SOCIAL EST POSSIBLE, ACTIFS ET RETRAITÉS,
ORGANISONS-NOUS, RASSEMBLONS-NOUS
ET MOBILISONS-NOUS, TOUS ENSEMBLE !
LE MARCHÉ 5 OCTOBRE 2021.
AGISSONS EN GREVE ET EN MANIFESTATION !

#FaitesLeMars2021

Téléchargez le communiqué



Négos
Classification/Rémunération

Signez la pétition
[Cliquez ici](#)
ou Scannez-moi

Prochaine séance
le 23 septembre 2021

